

Les états financiers ci-joints ont été préparés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA), gestionnaire des fonds de placement RBC GMA (les « fonds »), et approuvés par le conseil d'administration de RBC GMA. Nous sommes responsables de l'information contenue dans les états financiers.

Nous avons adopté des procédés et des contrôles appropriés pour nous assurer que l'information financière est préparée dans un délai raisonnable et qu'elle est fiable. Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) (et ils comprennent certains chiffres fondés sur des estimations et des jugements). Les principales méthodes comptables qui, à notre avis, sont appropriées pour les fonds, sont décrites dans la note 3 des notes annexes accompagnant les états financiers.



**Damon G. Williams, FSA, FICA, CFA**

Chef de la direction

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.

Le 9 août 2022



**Heidi Johnston, CPA, CA**

Chef des finances

Fonds RBC GMA

## États financiers intermédiaires non audités

Les présents états financiers intermédiaires n'ont pas été audités par les auditeurs externes des fonds. Les auditeurs externes auditeront les états financiers annuels des fonds conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.



INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (non audité) (en milliers de dollars)  
**FONDS D'OBLIGATIONS À COURT TERME SANS  
COMBUSTIBLES FOSSILES VISION RBC**

Le 30 juin 2022

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
<b>OBLIGATIONS</b>				
<b>OBLIGATIONS CANADIENNES</b>				
<b>OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS</b>				
Alectra Inc., 3,033 %, 25 juill. 2022	1 285	1 332	1 285	
Alectra Inc., 3,239 %, 21 nov. 2024	1 370	1 487	1 348	
Alectra Inc., 2,488 %, 17 mai 2027	2 085	1 953	1 937	
Banque de Montréal, 2,850 %, 6 mars 2024	5 770	6 058	5 645	
Banque de Montréal, 2,280 %, 29 juill. 2024	6 020	6 053	5 781	
Banque de Montréal, 1,551 %, 28 mai 2026	170	155	152	
Banque de Montréal, 3,650 %, 1 <sup>er</sup> avr. 2027	845	845	808	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,380 %, 1 <sup>er</sup> mai 2023	3 570	3 632	3 526	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,950 %, 8 mars 2027	1 305	1 286	1 210	
La compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 3,350 %, 12 mars 2025	4 970	5 038	4 833	
La compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 8,875 %, 17 avr. 2026	410	560	463	
Brookfield Property Finance ULC, 4,346 %, 3 juill. 2023	160	167	159	
Brookfield Property Finance ULC, 3,926 %, 24 août 2025	165	165	155	
Brookfield Property Finance ULC, 3,930 %, 15 janv. 2027	1 425	1 475	1 292	
Brookfield Renewable Partners ULC, 3,752 %, 2 juin 2025	4 745	5 150	4 656	
Brookfield Renewable Partners ULC, 3,630 %, 15 janv. 2027	590	628	566	
Bruce Power LP, 3,000 %, 21 juin 2024	1 190	1 170	1 163	
Bruce Power LP, 3,969 %, 23 juin 2026	250	259	245	
Bruce Power LP, 2,680 %, 21 déc. 2028	385	385	341	
Corporation Cameco, 4,190 %, 24 juin 2024	865	895	861	
Corporation Cameco, 2,950 %, 21 oct. 2027	2 140	2 172	1 948	
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,350 %, 28 août 2024	1 875	1 824	1 798	
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,750 %, 7 mars 2025	1 460	1 451	1 397	
ENMAX Corp., 2,922 %, 18 oct. 2022	1 980	2 030	1 980	
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,093 %, 21 janv. 2026	800	750	710	
Hydro One Inc., 0,710 %, 16 janv. 2023	4 680	4 680	4 617	
Hydro One Inc., 2,540 %, 5 avr. 2024	1 030	1 012	1 007	
Hydro One Inc., 1,760 %, 28 févr. 2025	2 600	2 670	2 457	
Hydro One Ltd., 1,410 %, 15 oct. 2027	1 245	1 243	1 080	
Ivanhoé Cambridge II Inc., 2,296 %, 12 déc. 2024	1 195	1 245	1 143	
John Deere Financial Inc., 2,310 %, 20 juin 2025	645	645	610	
Les Compagnies Loblaw Limitée, 4,860 %, 12 sept. 2023	1 585	1 664	1 597	
Les Compagnies Loblaw Limitée, 4,488 %, 11 déc. 2028	470	474	463	
Lower Mattagami Energy LP, 2,307 %, 21 oct. 2026	4 135	4 289	3 853	
Metro inc., 1,922 %, 2 déc. 2024	305	305	289	
Corporation immobilière OMERS, 2,858 %, 23 févr. 2024	1 355	1 438	1 328	
Ontario Power Generation, Inc., 2,893 %, 8 avr. 2025	6 695	7 154	6 487	
Rogers Communications Inc., 3,750 %, 15 avr. 2029	570	569	531	
Banque Royale du Canada, 3,296 %, 26 sept. 2023*	2 265	2 358	2 243	
Banque Royale du Canada, 2,352 %, 2 juill. 2024*	3 260	3 327	3 142	
Banque Royale du Canada, 2,609 %, 1 <sup>er</sup> nov. 2024*	3 965	4 095	3 814	
Banque Royale du Canada, 3,369 %, 29 sept. 2025*	2 755	2 733	2 665	
Shaw Communications Inc., 3,800 %, 2 nov. 2023	2 000	2 092	1 986	
Teranet Holdings LP, 3,719 %, 23 févr. 2029	530	530	486	
Thomson Reuters Corp., 2,239 %, 14 mai 2025	1 550	1 514	1 461	
Industries Toromont Ltée, 3,842 %, 27 oct. 2027	560	541	540	
La Banque Toronto-Dominion, 2,850 %, 8 mars 2024	4 205	4 349	4 115	
La Banque Toronto-Dominion, 2,496 %, 2 déc. 2024	1 450	1 508	1 389	
La Banque Toronto-Dominion, 1,943 %, 13 mars 2025	1 790	1 859	1 679	
La Banque Toronto-Dominion, 2,667 %, 9 sept. 2025	4 365	4 336	4 136	
Toyota Credit Canada Inc., 2,310 %, 23 oct. 2024	1 300	1 345	1 244	
		104 895	98 621	<b>38,0</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.



**FONDS D'OBLIGATIONS À COURT TERME SANS  
COMBUSTIBLES FOSSILES VISION RBC**

Le 30 juin 2022

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
<b>OBLIGATIONS FÉDÉRALES</b>				
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,550 %, 15 déc. 2023	2 586	2 719	2 564	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,900 %, 15 juin 2024	1 437	1 456	1 427	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,550 %, 15 déc. 2026	16 285	16 055	15 032	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,250 %, 15 juin 2026	11 688	11 642	10 777	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 3,800 %, 15 juin 2027	18 112	18 064	18 392	
Obligation du gouvernement du Canada, 1,750 %, 1 <sup>er</sup> mars 2023	7 280	7 329	7 228	
Obligation du gouvernement du Canada, 0,500 %, 1 <sup>er</sup> nov. 2023	346	345	335	
Obligation du gouvernement du Canada, 2,250 %, 1 <sup>er</sup> mars 2024	4 195	4 198	4 141	
Obligation du gouvernement du Canada, 2,500 %, 1 <sup>er</sup> juin 2024	1 250	1 244	1 237	
Obligation du gouvernement du Canada, 2,750 %, 1 <sup>er</sup> août 2024	12 793	12 663	12 697	
Obligation du gouvernement du Canada, 1,500 %, 1 <sup>er</sup> sept. 2024	3 256	3 174	3 149	
Obligation du gouvernement du Canada, 0,750 %, 1 <sup>er</sup> oct. 2024	1 840	1 839	1 747	
Obligation du gouvernement du Canada, 1,250 %, 1 <sup>er</sup> mars 2025	951	928	906	
Obligation du gouvernement du Canada, 0,500 %, 1 <sup>er</sup> sept. 2025	6 226	5 828	5 742	
Obligation du gouvernement du Canada, 1,500 %, 1 <sup>er</sup> juin 2026	125	119	118	
Obligation du gouvernement du Canada, 1,000 %, 1 <sup>er</sup> sept. 2026	408	399	375	
Obligation du gouvernement du Canada, 1,250 %, 1 <sup>er</sup> mars 2027	11 186	10 310	10 288	
Obligation du gouvernement du Canada, 2,000 %, 1 <sup>er</sup> juin 2028	460	427	432	
Obligation du gouvernement du Canada, 2,250 %, 1 <sup>er</sup> juin 2029	920	882	869	
		99 621	97 456	<b>37,6</b>
<b>OBLIGATIONS PROVINCIALES ET MUNICIPALES</b>				
Province d'Ontario, 2,850 %, 2 juin 2023	5 922	6 305	5 906	
Province d'Ontario, 2,600 %, 2 juin 2025	18 638	19 292	18 205	
Province d'Ontario, 2,400 %, 2 juin 2026	1 856	1 963	1 781	
Province d'Ontario, 2,600 %, 2 juin 2027	4 691	4 518	4 484	
Province de Québec, 2,500 %, 1 <sup>er</sup> sept. 2026	1 067	1 019	1 026	
Province de la Saskatchewan, 2,550 %, 2 juin 2026	433	453	418	
		33 550	31 820	<b>12,3</b>
<b>TOTAL DES OBLIGATIONS CANADIENNES</b>		<b>238 066</b>	<b>227 897</b>	<b>87,9</b>
<b>OBLIGATIONS AMÉRICAINES</b>				
AT&T Inc., 4,000 %, 25 nov. 2025, CAD	1 855	2 056	1 826	
Bank of America Corp., 2,932 %, 25 avr. 2025, CAD	2 630	2 729	2 560	
Bank of America Corp., 3,407 %, 20 sept. 2025, CAD	340	343	332	
Bank of America Corp., 3,615 %, 16 mars 2028, CAD	3 735	3 728	3 524	
New York Life Global Funding, 2,000 %, 17 avr. 2028, CAD	885	886	772	
Verizon Communications Inc., 2,375 %, 22 mars 2028, CAD	2 775	2 570	2 446	
Walt Disney Co., 3,057 %, 30 mars 2027, CAD	1 205	1 199	1 132	
		13 511	12 592	<b>4,8</b>
<b>TOTAL DES OBLIGATIONS AMÉRICAINES</b>				<b>4,8</b>
<b>TOTAL DES OBLIGATIONS</b>		<b>251 577</b>	<b>240 489</b>	<b>92,7</b>
<b>TITRES ADOSÉS À DES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES</b>				
Titres hypothécaires émis aux termes de la Loi nationale sur l'habitation (97515148), 1,800 %, 1 <sup>er</sup> sept. 2024	2 688	2 766	2 613	
Titres hypothécaires émis aux termes de la Loi nationale sur l'habitation (97515401), 1,890 %, 1 <sup>er</sup> oct. 2024	1 410	1 455	1 372	
Titres hypothécaires émis aux termes de la Loi nationale sur l'habitation (97516046), 1,740 %, 1 <sup>er</sup> janv. 2025	1 321	1 356	1 278	
		5 577	5 263	<b>2,0</b>
<b>TOTAL DES TITRES ADOSÉS À DES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES</b>				<b>2,0</b>
<b>PLACEMENTS À COURT TERME<sup>†</sup></b>				
		12 253	12 253	<b>4,7</b>
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>		<b>269 407</b>	<b>258 005</b>	<b>99,4</b>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>				
			1 484	<b>0,6</b>
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>			<b>259 489</b>	<b>100,0</b>

\* Placement dans une partie liée (se reporter à la note 8 des notes annexes).

† Les placements à court terme, qui peuvent comprendre des bons du Trésor, des billets de trésorerie, des dépôts à terme et des billets à escompte, portent intérêt à des taux variant de 0,60 % à 2,22 % et viennent à échéance entre le 5 juillet 2022 et le 24 novembre 2022.

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.



**FONDS D'OBLIGATIONS À COURT TERME SANS  
COMBUSTIBLES FOSSILES VISION RBC**

**États de la situation financière** (non audité)

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

(se reporter à la note 2 des notes annexes)	30 juin 2022	31 décembre 2021
<b>ACTIF</b>		
Placements, à la juste valeur	258 005 \$	276 093 \$
Trésorerie	34	20
Montant à recevoir de courtiers	3 515	–
Souscriptions à recevoir	172	55
Dividendes à recevoir, intérêts courus et autres éléments d'actif	1 133	970
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>262 859</b>	<b>277 138</b>
<b>PASSIF</b>		
Montant à payer à des courtiers	3 129	–
Rachats à payer	157	4
Distributions à payer	73	–
Créditeurs et charges à payer	11	11
<b>TOTAL DU PASSIF, HORS ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>	<b>3 370</b>	<b>15</b>
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (« VALEUR LIQUIDATIVE »)</b>	<b>259 489 \$</b>	<b>277 123 \$</b>
Placements, au coût	269 407 \$	280 171 \$
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
SÉRIE A	4 720 \$	2 781 \$
SÉRIE D	25 \$	75 \$
SÉRIE F	5 882 \$	6 746 \$
SÉRIE O	248 862 \$	267 521 \$
<b>VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART</b>		
SÉRIE A	9,23 \$	9,74 \$
SÉRIE D	9,22 \$	9,73 \$
SÉRIE F	9,23 \$	9,73 \$
SÉRIE O	9,32 \$	9,84 \$

**États du résultat global** (non audité)

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes annexes)	2022	2021
<b>REVENUS (se reporter à la note 3 des notes annexes)</b>		
Intérêts à distribuer	2 959 \$	2 461 \$
Gain (perte) net réalisé sur les placements	(7 106)	(533)
Variation du gain (perte) latent sur les placements	(7 324)	(3 003)
<b>TOTAL DU GAIN (PERTE) NET SUR LES PLACEMENTS ET LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>	<b>(11 471)</b>	<b>(1 075)</b>
Revenu tiré de prêts de titres (se reporter à la note 7 des notes annexes)	11	7
Gain (perte) net sur les soldes en devises	–	8
<b>TOTAL DES AUTRES REVENUS (PERTES)</b>	<b>11</b>	<b>15</b>
<b>TOTAL DES REVENUS (PERTES)</b>	<b>(11 460)</b>	<b>(1 060)</b>
<b>CHARGES (se reporter aux notes annexes – renseignements propres au fonds)</b>		
Frais de gestion	33	8
Frais d'administration	29	27
Frais liés au Comité d'examen indépendant	–	1
TPS/TVH	6	3
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>68</b>	<b>39</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>(11 528) \$</b>	<b>(1 099) \$</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
SÉRIE A	(200) \$	(8) \$
SÉRIE D	(3) \$	– \$
SÉRIE F	(319) \$	(11) \$
SÉRIE O	(11 006) \$	(1 080) \$
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART</b>		
SÉRIE A	(0,44) \$	(0,07) \$
SÉRIE D	(0,50) \$	(0,06) \$
SÉRIE F	(0,44) \$	(0,04) \$
SÉRIE O	(0,41) \$	(0,05) \$



**Tableaux des flux de trésorerie** (non audité) (en milliers de dollars)

Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes annexes)	2022	2021
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS</b>		
<b>AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Augmentation (diminution) de la valeur liquidative	(11 528) \$	(1 099) \$
<b>AJUSTEMENTS AUX FINS DU</b>		
<b>RAPPROCHEMENT DES ENTRÉES (SORTIES)</b>		
<b>DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX</b>		
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Intérêts à distribuer	(30)	(158)
Dividendes autres qu'en trésorerie	—	—
Distributions autres qu'en trésorerie provenant des fonds sous-jacents	—	—
Perte (gain) nette réalisée sur les placements	7 106	533
Variation de la perte (gain) latente sur les placements	7 324	3 003
(Augmentation) diminution des débiteurs	(163)	(227)
Augmentation (diminution) des créditeurs	—	3
(Augmentation) diminution des comptes sur marge	—	—
Coût des placements acquis*	(360 945)	(382 540)
Produit de la vente et à l'échéance de placements*	364 247	265 136
<b>ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES</b>		
<b>LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>	<b>6 011</b>	<b>(115 349)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS</b>		
<b>AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Produit de l'émission de parts rachetables*	13 601	115 863
Trésorerie versée au rachat de parts rachetables*	(19 532)	(530)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables	(66)	(3)
<b>ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES</b>		
<b>LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>(5 997) \$</b>	<b>115 330 \$</b>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie pour la période	14	(19)
Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture	20	34
<b>TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE)</b>		
<b>À LA CLÔTURE</b>	<b>34 \$</b>	<b>15 \$</b>
Intérêts reçus (payés) <sup>†</sup>	2 325 \$	2 076 \$
Revenu tiré des (versé aux) fiducies de placement <sup>†‡</sup>	— \$	— \$
Dividendes reçus (payés) <sup>†‡</sup>	— \$	— \$

\* Opérations en nature exclues.

† Classés dans les activités d'exploitation.

‡ Après déduction des retenues d'impôt à la source, le cas échéant.



États des variations de la valeur liquidative (non audité) (en milliers de dollars)

Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes annexes)	Série A		Série D		Série F	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
<b>VALEUR LIQUIDATIVE À L'OUVERTURE</b>	<b>2 781 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>75 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>6 746 \$</b>	<b>– \$</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION)</b>						
<b>DE LA VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>(200)</b>	<b>(8)</b>	<b>(3)</b>	<b>–</b>	<b>(319)</b>	<b>(11)</b>
Frais de rachat anticipé	–	–	–	–	–	–
Produit de l'émission de parts rachetables	2 710	1 804	12	27	2 973	4 905
Réinvestissement des distributions						
aux porteurs de parts rachetables	30	5	–	–	55	26
Rachat de parts rachetables	(571)	(143)	(59)	(17)	(3 513)	(148)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION)</b>						
<b>NETTE LIÉE AUX OPÉRATIONS</b>						
<b>SUR LES PARTS RACHETABLES</b>	<b>2 169</b>	<b>1 666</b>	<b>(47)</b>	<b>10</b>	<b>(485)</b>	<b>4 783</b>
Distributions tirées du revenu net	(30)	(5)	–	–	(60)	(26)
Distributions tirées des gains nets	–	–	–	–	–	–
Remboursements de capital	–	–	–	–	–	–
<b>TOTAL DES DISTRIBUTIONS AUX</b>						
<b>PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>	<b>(30)</b>	<b>(5)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(60)</b>	<b>(26)</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE</b>						
<b>DE LA VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>1 939</b>	<b>1 653</b>	<b>(50)</b>	<b>10</b>	<b>(864)</b>	<b>4 746</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE À LA CLÔTURE</b>	<b>4 720 \$</b>	<b>1 653 \$</b>	<b>25 \$</b>	<b>10 \$</b>	<b>5 882 \$</b>	<b>4 746 \$</b>

Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes annexes)	Série O		Total	
	2022	2021	2022	2021
<b>VALEUR LIQUIDATIVE À L'OUVERTURE</b>	<b>267 521 \$</b>	<b>142 453 \$</b>	<b>277 123 \$</b>	<b>142 453 \$</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION)</b>				
<b>DE LA VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>(11 006)</b>	<b>(1 080)</b>	<b>(11 528)</b>	<b>(1 099)</b>
Frais de rachat anticipé	–	–	–	–
Produit de l'émission de parts rachetables	8 076	109 136	13 771	115 872
Réinvestissement des distributions				
aux porteurs de parts rachetables	2 830	2 304	2 915	2 335
Rachat de parts rachetables	(15 595)	(224)	(19 738)	(532)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION)</b>				
<b>NETTE LIÉE AUX OPÉRATIONS</b>				
<b>SUR LES PARTS RACHETABLES</b>	<b>(4 689)</b>	<b>111 216</b>	<b>(3 052)</b>	<b>117 675</b>
Distributions tirées du revenu net	(2 964)	(2 332)	(3 054)	(2 363)
Distributions tirées des gains nets	–	–	–	–
Remboursements de capital	–	–	–	–
<b>TOTAL DES DISTRIBUTIONS AUX</b>				
<b>PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>	<b>(2 964)</b>	<b>(2 332)</b>	<b>(3 054)</b>	<b>(2 363)</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE</b>				
<b>DE LA VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>(18 659)</b>	<b>107 804</b>	<b>(17 634)</b>	<b>114 213</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE À LA CLÔTURE</b>	<b>248 862 \$</b>	<b>250 257 \$</b>	<b>259 489 \$</b>	<b>256 666 \$</b>



**Informations générales (se reporter à la note 1 des notes annexes)**

Le fonds vise à offrir un revenu régulier et une stabilité du capital en investissant principalement dans divers titres à revenu fixe à court terme émis par les gouvernements et des sociétés du Canada, à l'exception de titres d'émetteurs dont les activités sont directement liées à l'extraction, au traitement et au transport de combustibles fossiles comme le charbon, le pétrole et le gaz naturel.

Les parts de série A, de série D et de série F ont été créées le 22 janvier 2021. Même si les parts de série O ont été créées en janvier 2020, elles n'ont pas été offertes en vertu d'un prospectus simplifié avant le 22 janvier 2021.

**Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital (se reporter à la note 5 des notes annexes)**

**Risque de crédit (%)**

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds au risque de crédit, en fonction de la notation des émetteurs en date du :

Notation	30 juin 2022	31 décembre 2021
AAA	42,1	29,5
AA	27,0	28,0
A	18,1	28,4
BBB	12,8	13,4
BB	–	0,7
Total	100,0	100,0

**Risque de concentration (%)**

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds (compte tenu des produits dérivés, le cas échéant) en date du :

Répartition des placements	30 juin 2022	31 décembre 2021
Obligations de sociétés	38,0	39,1
Obligations fédérales	37,6	21,5
Obligations provinciales et municipales	12,3	16,1
Obligations étrangères	4,8	7,0
Titres adossées à des créances hypothécaires	2,0	4,4
Trésorerie/Autres	5,3	11,9
Total	100,0	100,0

Se reporter aux notes annexes à la suite des présentes.

**Risque de taux d'intérêt (%)**

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds au risque de taux d'intérêt, en fonction de la durée résiduelle des placements en date du :

Durée	30 juin 2022	31 décembre 2021
Moins de un an	14,3	3,0
1 an à 5 ans	80,5	92,9
5 ans à 10 ans	5,2	4,1
Plus de 10 ans	–	–
Total	100,0	100,0

En date du 30 juin 2022, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, et que toutes les autres variables avaient été constantes, la valeur liquidative du fonds aurait pu diminuer ou augmenter d'environ 2,9 % (2,5 % au 31 décembre 2021). En fait, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

**Hierarchie des justes valeurs (en milliers de dollars, sauf les pourcentages) (se reporter à la note 3 des notes annexes)**

Le tableau ci-dessous présente le sommaire des données utilisées en date du 30 juin 2022 et du 31 décembre 2021.

30 juin 2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actions</b>	–	–	–	–
<b>Fonds sous-jacents</b>	–	–	–	–
<b>Titres à revenu fixe et titres de créance</b>	–	245 752	–	245 752
<b>Placements à court terme</b>	–	12 253	–	12 253
<b>Instruments dérivés – actifs</b>	–	–	–	–
<b>Instruments dérivés – passifs</b>	–	–	–	–
<b>Total des instruments financiers</b>	–	258 005	–	258 005
<b>% du total du portefeuille</b>	–	100,0	–	100,0

31 décembre 2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actions</b>	–	–	–	–
<b>Fonds sous-jacents</b>	–	–	–	–
<b>Titres à revenu fixe et titres de créance</b>	–	244 259	–	244 259
<b>Placements à court terme</b>	–	31 834	–	31 834
<b>Instruments dérivés – actifs</b>	–	–	–	–
<b>Instruments dérivés – passifs</b>	–	–	–	–
<b>Total des instruments financiers</b>	–	276 093	–	276 093
<b>% du total du portefeuille</b>	–	100,0	–	100,0

Pour les périodes closes le 30 juin 2022 et le 31 décembre 2021, il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3.



**FONDS D'OBLIGATIONS À COURT TERME SANS COMBUSTIBLES FOSSILES VISION RBC**

Le 30 juin 2022

**Frais de gestion et d'administration (se reporter à la note 8 des notes annexes)**

Les frais de gestion et les frais d'administration pour chaque série du fonds sont payables à RBC GMA et sont calculés selon les pourcentages annuels suivants, avant TPS/TVH, de la valeur liquidative quotidienne de chaque série du fonds.

	Frais de gestion	Frais d'administration*
Série A	0,90 %	0,05 %
Série D	0,50 %	0,05 %
Série F	0,40 %	0,05 %
Série O	s.o. <sup>†</sup>	0,02 %

\* Le 25 janvier 2021, les frais d'administration pour les parts de série O ont diminué, passant de 0,05 % à 0,02 %.

† Les porteurs de parts de série O versent directement des frais de gestion négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

**Placements détenus par des parties liées (en milliers de dollars, sauf les nombres de parts)**

La Banque Royale du Canada, ou l'une de ses filiales, détenait les placements suivants dans le fonds en date du :

	30 juin 2022	31 décembre 2021
<b>Nombre de parts détenues</b>		
Série A	101	101
Série D	102	101
Série F	102	101
Série O	105	104
<b>Valeur des parts</b>	<b>4</b>	<b>4</b>

**Impôts (en milliers de dollars) (se reporter à la note 6 des notes annexes)**

Le montant approximatif des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital du fonds s'établissait comme suit :

Au 31 décembre 2021	
Pertes en capital	1 667
Pertes autres qu'en capital	–

**Parts rachetables (en milliers)**

Aucune limite n'est imposée quant au nombre de parts pouvant être émises. Les parts sont achetées et rachetées à la valeur liquidative par part.

Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes annexes)	2022	2021
<b>Série A</b>		
Nombre de parts à l'ouverture	286	–
Nombre de parts émises	281	181
Nombre de parts réinvesties	4	1
Nombre de parts rachetées	(60)	(14)
Nombre de parts à la clôture	511	168

Se reporter aux notes annexes à la suite des présentes.

Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes annexes)

	2022	2021
<b>Série D</b>		
Nombre de parts à l'ouverture	8	–
Nombre de parts émises	1	3
Nombre de parts réinvesties	–	–
Nombre de parts rachetées	(6)	(2)
Nombre de parts à la clôture	3	1
<b>Série F</b>		
Nombre de parts à l'ouverture	693	–
Nombre de parts émises	311	494
Nombre de parts réinvesties	6	3
Nombre de parts rachetées	(372)	(15)
Nombre de parts à la clôture	638	482
<b>Série O</b>		
Nombre de parts à l'ouverture	27 192	14 110
Nombre de parts émises	846	10 814
Nombre de parts réinvesties	300	231
Nombre de parts rachetées	(1 648)	(22)
Nombre de parts à la clôture	26 690	25 133

**Revenu tiré de prêts de titres (en milliers de dollars, sauf les pourcentages) (se reporter à la note 7 des notes annexes)**

Juste valeur des titres prêtés et de la garantie reçue, en date du :

	30 juin 2022	30 juin 2021
Juste valeur des titres prêtés	37 547	22 089
Juste valeur de la garantie reçue	38 298	22 530

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêts de titres du fonds et du revenu tiré de prêts de titres présenté dans les états du résultat global.

	30 juin 2022		30 juin 2021	
	\$	%	\$	%
Revenu brut	15	100	9	100
RBC SI (payé)	(4)	(25)	(2)	(25)
Impôt retenu à la source	–	–	–	–
Revenu du fonds	11	75	7	75

**Placements détenus par d'autres fonds de placement liés (%) (se reporter à la note 8 des notes annexes)**

Le tableau ci-dessous résume, sous forme de pourcentage, la valeur liquidative du fonds détenue par d'autres fonds de placement liés en date du :

	30 juin 2022	31 décembre 2021
Fonds équilibré sans combustibles fossiles		
Vision RBC	2,4	1,8



Le 30 juin 2022

## 1. Les fonds

Les fonds (le « fonds » ou les « fonds ») sont des fiducies de fonds communs de placement à capital variable régies par les lois de la province d'Ontario ou de la province de la Colombie-Britannique. RBC GMA est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille des fonds, et son siège social est situé au 155, rue Wellington Ouest, 22<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario). RBC GMA est aussi le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province d'Ontario. La publication des présents états financiers a été approuvée par le conseil d'administration de RBC GMA le 9 août 2022.

Les fonds peuvent émettre un nombre illimité de parts de série A, de série AZ, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série H, de série D, de série DZ, de série F, de série FZ, de série FT5, de série FT8, de série I, de série N et de série O.

Les parts de série A et de série AZ ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 étaient offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le 11 avril 2022, toutes les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 sont respectivement devenues des parts de série A et de série T5, le cas échéant.

Les parts de série T5 et de série T8 ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série H ne comportent aucuns frais d'acquisition, sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A, et ne sont offertes qu'aux investisseurs qui effectuent le placement minimal requis et qui maintiennent le solde minimal requis par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série D et de série DZ ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A. Les parts de série D et de série DZ sont offertes aux investisseurs qui ont un compte auprès de RBC Placements en Direct Inc., de Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif Itée (PHN GF) ou de certains autres courtiers autorisés (principalement des courtiers exécutants).

Les parts de série F, de série FZ, de série FT5 et de série FT8 ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A. Les parts de série F, de série FT5 et de série FT8 ne sont offertes qu'aux investisseurs qui ont un compte à honoraires auprès de leur courtier.

Les parts de série I ne comportent aucuns frais d'acquisition, sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série F, de série FT5 et de série FT8, et ne sont offertes qu'aux investisseurs qui effectuent le placement minimal requis, qui maintiennent le solde minimal requis et qui ont un compte auprès d'un courtier signataire d'une entente sur la rémunération conclue avec RBC GMA.

Les parts de série N ne sont offertes qu'à des fonds de placement liés.

Les parts de série O ne sont offertes qu'aux grands investisseurs individuels ou institutionnels, ou aux courtiers. Les fonds ne paient aucuns frais de gestion sur les parts de série O. Les porteurs de parts versent directement des frais de gestion négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

## 2. Période

L'information fournie dans les présents états financiers et les notes annexes sont en date du 30 juin 2022 et du 31 décembre 2021, le cas échéant, et pour les semestres clos les 30 juin 2022 et 2021, le cas échéant, sauf pour les fonds ou les séries établies au cours de l'une de ces périodes, auquel cas l'information est fournie pour la période commençant à la date de lancement indiquée dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

## 3. Résumé des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et IAS 34 Information financière intermédiaire publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les principales méthodes comptables des fonds sont les suivantes :

### Classement et évaluation des actifs et des passifs financiers et des dérivés

Chaque fonds classe son portefeuille de placements selon le modèle économique pour la gestion du portefeuille et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs et de passifs financiers est géré et la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance des fonds qui sont constitués uniquement de capital et d'intérêt ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ou à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique

Le 30 juin 2022

des fonds. Par conséquent, tous les placements sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les actifs et passifs dérivés sont aussi évalués à la JVRN.

Les obligations des fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables représentent des passifs financiers et sont évaluées au montant de rachat, ce qui équivaut approximativement à la juste valeur à la date de clôture. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti.

#### **Compensation des actifs et des passifs financiers**

Dans le cours normal de leurs activités, les fonds peuvent conclure diverses conventions-cadres de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ou des accords similaires avec certaines contreparties qui permettent de compenser les montants connexes dans certaines circonstances, comme une faillite ou la résiliation des contrats. Les renseignements concernant la compensation, le cas échéant, sont présentés dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

Le montant reçu en garantie correspond aux montants détenus par une contrepartie ou un dépositaire pour le compte des fonds, et n'est donc pas présenté dans l'état de la situation financière. Le montant donné en garantie est constitué des montants détenus par un dépositaire ou une contrepartie du fonds pour le compte de la contrepartie, sous forme de trésorerie ou de titres. La trésorerie donnée en garantie est comptabilisée dans l'état de la situation financière, tandis que les titres donnés en garantie sont présentés dans l'inventaire du portefeuille du fonds concerné.

**Classement des parts rachetables** Les séries des fonds ont des caractéristiques différentes. Par conséquent, les parts rachetables en circulation sont classées dans les passifs financiers, conformément aux exigences d'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*.

**Entités structurées non consolidées** Les fonds peuvent investir dans d'autres fonds et fonds négociés en bourse (FNB) gérés par le gestionnaire ou une société liée au gestionnaire (les « fonds parrainés ») et peuvent aussi investir dans d'autres fonds et d'autres FNB gérés par des entités non liées (les « fonds non parrainés ») (collectivement, les « fonds sous-jacents »). Les fonds sous-jacents sont considérés comme des entités structurées non consolidées, car leurs décisions ne sont pas influencées par les droits de vote ou tout autre droit similaire que détiennent les fonds. Les placements dans les fonds sous-jacents sont assujettis aux modalités énoncées dans les documents de placement du

fonds sous-jacent en question et sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes quant à la valeur future de ces fonds. Les fonds sous-jacents ont recours à diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs respectifs, qui consistent généralement à réaliser une croissance du capital à long terme ou à générer un revenu régulier au moyen de placements dans des titres et dans d'autres fonds conformes à leurs stratégies.

Ils financent leurs activités en émettant des parts rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier le droit à une part proportionnelle de la valeur liquidative du fonds sous-jacent concerné.

Les fonds ne consolident pas leurs placements dans des fonds sous-jacents, mais les comptabilisent à la juste valeur. Conformément à IFRS 10 *États financiers consolidés*, le gestionnaire a déterminé que les fonds sont des entités d'investissement, puisqu'ils répondent aux critères suivants :

- i) obtenir des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs afin de leur fournir des services de gestion de placements;
- ii) s'engager à investir ces fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values de capital, de revenus de placement ou les deux;
- iii) évaluer la performance de la quasi-totalité des placements sur la base de la juste valeur.

Par conséquent, la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est présentée dans l'inventaire du portefeuille et inscrite au poste « Placements, à la juste valeur » de l'état de la situation financière. La variation de la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est inscrite au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements » de l'état du résultat global.

Certains fonds peuvent investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou à d'autres actifs. Ces titres comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres adossés à des créances, des titres garantis par des créances et d'autres titres qui, directement ou indirectement, représentent une participation dans, ou sont garantis par, des hypothèques immobilières. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir de regroupements de prêts hypothécaires résidentiels ou commerciaux, tandis que les titres adossés à des créances sont créés à partir de différents types d'actifs, tels que des prêts automobiles, des créances sur cartes de crédit, des prêts sur l'avoir net foncier ou des prêts étudiants. Les fonds comptabilisent ces placements à la juste valeur. La

Le 30 juin 2022

juste valeur de ces titres, présentée dans l'inventaire du portefeuille, représente le risque de perte maximal à la date des états financiers.

**Détermination de la juste valeur** La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant contre lequel l'instrument financier pourrait être échangé entre des parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée au moyen d'une hiérarchie à trois niveaux en fonction des données utilisées pour évaluer les instruments financiers des fonds. La hiérarchie des données se résume comme suit :

*Niveau 1* – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

*Niveau 2* – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix), y compris les cotations de courtiers, les cours obtenus de fournisseurs, les facteurs d'évaluation de la juste valeur provenant des fournisseurs et les cours des fonds sous-jacents qui ne sont pas négociés quotidiennement;

*Niveau 3* – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Les changements de méthode d'évaluation peuvent donner lieu à des transferts vers ou depuis le niveau désigné pour un placement.

La hiérarchie à trois niveaux utilisée pour la présentation des placements et des dérivés est incluse dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

Les placements et les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, déterminée de la manière suivante :

*Actions* – Les actions ordinaires et les actions privilégiées en bourse sont évalués d'après le cours de clôture enregistré par la bourse sur laquelle ces titres sont principalement négociés. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.

*Titres à revenu fixe et titres de créance* – Les obligations, les titres adossés à des créances hypothécaires, les prêts, les débentures et les autres titres de créance sont évalués d'après le cours moyen, tel qu'il est communiqué par les principaux courtiers de ces titres, ou par des fournisseurs de services d'évaluation indépendants.

Les créances hypothécaires approuvées en vertu de la LNH sont évaluées au montant de capital qui produirait un rendement égal au taux en vigueur pour les créances hypothécaires de nature et d'échéance similaires.

*Placements à court terme* – Les placements à court terme sont évalués au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

*Options* – Les options donnent à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un titre ou un instrument financier sous-jacent donné à un prix d'exercice convenu et à une date, ou sur une période, donnée.

Les options cotées sont évaluées au cours de clôture de la bourse sur laquelle l'option est officiellement négociée. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.

Les options achetées et les options émises (vendues) sont comptabilisées à titre de placements dans les états de la situation financière. Ces placements sont comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière, et les gains et les pertes latentes à la fin de la séance de chaque jour d'évaluation sont comptabilisés comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements » dans l'état du résultat global.

Lorsqu'une option est exercée et que les titres sous-jacents sont acquis ou livrés, les frais d'acquisition ou le produit de la vente sont ajustés au montant de la prime. Au dénouement d'une option, le fonds réalise un gain ou une perte équivalant à l'écart entre la prime et le coût du dénouement de la position. À l'expiration d'une option, les gains ou les pertes correspondent au montant des primes respectivement reçues ou payées. Les gains (pertes) nets réalisés sur la vente ou l'achat d'options sont comptabilisés comme « Gain (perte) net réalisé sur les placements » dans les états du résultat global.

*Bons de souscription* – Les bons de souscription sont évalués au moyen d'un modèle d'évaluation des options reconnu, qui tient compte de facteurs comme les modalités du bon de souscription, la valeur temps de l'argent et les données relatives à la volatilité qui ont de l'importance pour cette évaluation.

*Contrats à terme de gré à gré* – Les contrats à terme de gré à gré sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière. Tout gain ou perte latent à la fin de chaque jour

Le 30 juin 2022

d'évaluation est comptabilisé au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements » et les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats de change sont inscrits au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global.

*Swaps de rendement total* – Un swap de rendement total est une entente selon laquelle une partie effectue des paiements en fonction d'un taux établi, fixe ou variable, alors que l'autre partie effectue des paiements en fonction du rendement d'un actif sous-jacent, qui comprend le revenu généré et les gains en capital. Les swaps de rendement total sont évalués quotidiennement au cours du marché selon les cotations des teneurs de marché, et la variation de la valeur, le cas échéant, est comptabilisée au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements » de l'état du résultat global. Lorsque le swap est résilié avant l'échéance, le fonds inscrit un gain ou une perte réalisé équivalant à l'écart entre la valeur actualisée nette réelle et la valeur actualisée nette prévue au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global. Les gains et les pertes latents sont comptabilisés au poste « Montant à recevoir sur les contrats de swaps ouverts » ou « Montant à payer sur les contrats de swaps ouverts » de l'état de la situation financière, selon le cas. Les risques des swaps de rendement total consistent à ce que les conditions de marché puissent changer et que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations en vertu de l'entente.

*Contrats à terme normalisés* – Les contrats à terme normalisés conclus par les fonds sont des arrangements financiers visant l'achat ou la vente d'un instrument financier à un prix contractuel, à une date ultérieure déterminée. Cependant, les fonds n'ont pas l'intention d'acheter ni de vendre l'instrument financier en question à la date de règlement, mais plutôt de liquider chaque contrat à terme normalisé avant le règlement en concluant des contrats à terme normalisés équivalents de sens inverse. Les contrats à terme normalisés sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Tout gain ou perte à la fin de la séance de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme normalisés sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière.

*Swaps sur défaillance* – Un swap sur défaillance est une entente conclue entre un acheteur de protection et un vendeur de protection. L'acheteur de protection verse périodiquement un montant en échange d'un paiement par le vendeur de protection conditionnel à un événement de crédit, tel que

la défaillance, la faillite ou la restructuration de l'entité de référence. Les montants versés ou reçus sont comptabilisés comme « Intérêts à distribuer » dans l'état du résultat global. Lorsque le swap est résilié ou arrive à échéance, les paiements reçus ou versés sont comptabilisés comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les swaps sur défaillance sont évalués selon des cotations provenant de sources indépendantes.

*Fonds sous-jacents* – Les fonds sous-jacents qui ne sont pas des fonds négociés en bourse sont évalués selon leur valeur liquidative respective par part, valeur qui est fournie par les sociétés de fonds communs de placement à la date d'évaluation pertinente, et les fonds sous-jacents qui sont des fonds négociés en bourse sont évalués au cours de clôture du marché à la date d'évaluation pertinente.

*Évaluation de la juste valeur des placements* – Les fonds ont établi des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres et autres instruments financiers dont le prix du marché ne peut être obtenu facilement ou déterminé de façon fiable. Des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres étrangers négociés quotidiennement hors Amérique du Nord ont été établies pour éviter des prix caducs et pour tenir compte, entre autres facteurs, de tout événement se produisant après la fermeture d'un marché étranger.

La direction a aussi établi des méthodes selon lesquelles les fonds utilisent principalement une approche fondée sur le marché qui tient compte des actifs et des passifs connexes ou comparables, de la valeur liquidative par part (pour les fonds négociés en bourse), des transactions récentes, des multiples de marché, des valeurs comptables et d'autres renseignements pertinents. Ils peuvent également avoir recours à une méthode fondée sur les revenus qui permet d'évaluer la juste valeur en actualisant les flux de trésorerie qui devraient être générés par les placements. Des escomptes peuvent par ailleurs être appliqués en raison de la nature ou de la durée des restrictions sur la cession des placements, mais seulement si ces restrictions sont des caractéristiques intrinsèques de l'instrument. En raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation de tels placements, la juste valeur peut différer considérablement de la valeur qui aurait été obtenue si un marché actif avait existé.

Toutes les techniques d'évaluation sont passées en revue périodiquement par le comité d'évaluation du gestionnaire et sont approuvées par le gestionnaire. Les politiques et procédures d'évaluation des fonds sont également surveillées par le comité d'évaluation.

Le 30 juin 2022

**Trésorerie** La trésorerie comprend la trésorerie et les dépôts bancaires, et est comptabilisée au coût amorti. La valeur comptable de la trésorerie se rapproche de sa juste valeur en raison de son échéance à court terme.

**Comptes sur marge** Les comptes sur marge représentent les dépôts de garantie détenus auprès de courtiers en lien avec des contrats dérivés.

**Monnaie fonctionnelle** À l'exception des fonds énumérés ci-après, les souscriptions, les rachats et le rendement des fonds sont exprimés en dollars canadiens. Par conséquent, le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle des fonds. Pour le Fonds de marché monétaire américain Phillips, Hager & North, le Fonds du marché monétaire américain RBC, le Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC, le Fonds d'obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC, le Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC, le Fonds d'obligations mondiales \$ US RBC, le Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement \$ US RBC, le Fonds d'obligations à rendement élevé \$ US RBC, le Fonds stratégique d'obligations à revenu \$ US RBC, le Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay, le Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada), le Portefeuille d'obligations essentielles \$ US RBC, le Portefeuille d'obligations essentielles plus \$ US RBC, le Fonds de revenu mensuel américain RBC et le Portefeuille mondial équilibré \$ US RBC (collectivement, les « fonds en dollars américains »), les souscriptions, les rachats et le rendement sont exprimés en dollars américains. Par conséquent, le dollar américain est la monnaie fonctionnelle de ces fonds.

**Conversion des devises** La valeur des placements et des autres éléments d'actif et de passif libellés en devises est convertie en dollars canadiens (en dollars américains dans le cas des fonds en dollars américains) au taux de change en vigueur chaque jour d'évaluation. Les gains et les pertes sur les soldes en devises sont compris au poste « Gain (perte) net sur les soldes en devises » dans l'état du résultat global. Les achats et les ventes de placements ainsi que les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives de ces opérations. Les gains ou les pertes de change réalisés sont inscrits au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global.

**Évaluation des séries** Une valeur liquidative différente est calculée pour chaque série de parts d'un fonds. La valeur liquidative d'une série de parts donnée est établie en fonction de la valeur de sa part proportionnelle de l'actif et du passif communs à toutes les séries du fonds, moins le passif du fonds qui est exclusivement imputable à cette série. Les charges imputables directement à une série sont imputées à cette série. Les autres charges sont réparties proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. Les charges sont comptabilisées chaque jour.

**Opérations de placement** Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les coûts de transactions, tels que les commissions de courtage, engagés par les fonds sont comptabilisés dans l'état du résultat global pour la période considérée. Les gains et les pertes latents sur les placements représentent la différence entre la juste valeur et le coût moyen pour la période. Le coût de l'actif du portefeuille, ainsi que les gains et les pertes réalisés et latents sur les placements, sont déterminés selon la méthode du coût moyen, qui ne tient pas compte de l'amortissement des primes ou escomptes sur les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exception des obligations à coupon zéro.

**Comptabilisation des revenus** Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende, et les intérêts à distribuer correspondent aux taux du coupon comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement et/ou aux intérêts attribués aux obligations à coupon zéro. Le poste « Revenu tiré des fiducies de placement » comprend le revenu provenant de fonds sous-jacents et d'autres fiducies. Les primes payées ou escomptes reçus à l'achat d'obligations à coupon zéro sont amortis. Les paiements d'intérêts que versent les fonds aux contreparties sur la branche à payer des contrats dérivés sont comptabilisés au poste « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global.

**Augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part** Dans l'état du résultat global, l'augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part représente l'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série, divisée par le nombre moyen de parts en circulation, par série, au cours de la période.

**Frais de rachat anticipé** Les frais de rachat anticipé (frais d'opérations à court terme) sont versés directement à un fonds et visent à limiter les opérations trop fréquentes et les coûts connexes. À l'exception des fonds du marché monétaire, un fonds peut exiger des frais correspondant à 2 % de la valeur courante des parts lorsque le porteur demande le rachat ou

la substitution de ses parts dans les sept jours suivant l'achat de parts ou la substitution précédente des parts d'un autre fonds. Ces montants sont inclus dans l'état des variations de la valeur liquidative.

**Devises** Une liste des abréviations utilisées dans l'inventaire du portefeuille figure ci-dessous :

AUD – Dollar australien	JPY – Yen japonais
BRL – Real brésilien	KRW – Won sud-coréen
CAD – Dollar canadien	MXN – Peso mexicain
CHF – Franc suisse	MYR – Ringgit malais
CLP – Peso chilien	NOK – Couronne norvégienne
CNH/CNY – Renminbi chinois	NZD – Dollar néo-zélandais
COP – Peso colombien	PEN – Nouveau sol péruvien
CZK – Couronne tchèque	PHP – Peso philippin
DKK – Couronne danoise	PLN – Zloty polonais
EGP – Livre égyptienne	RON – Leu roumain
EUR – Euro	RSD – Dinar serbe
GBP – Livre sterling	SEK – Couronne suédoise
HKD – Dollar de Hong Kong	SGD – Dollar de Singapour
HUF – Forint hongrois	THB – Baht thaïlandais
IDR – Rupiah indonésienne	TRY – Nouvelle livre turque
ILS – Nouveau shekel israélien	TWD – Nouveau dollar taïwanais
INR – Roupie indienne	USD – Dollar américain
	ZAR – Rand sud-africain

**Opérations en nature** Conformément à IAS 7, les activités d'exploitation et de financement comptabilisées aux tableaux des flux de trésorerie des fonds excluent les opérations hors trésorerie. La principale différence entre les montants provenant des parts émises et rachetées présentés aux états des variations de la valeur liquidative et aux tableaux des flux de trésorerie concerne les opérations en nature. De même, les postes « Coût des placements acquis » et « Produit de la vente et à l'échéance de placements » des tableaux des flux de trésorerie excluent ces opérations en nature.

#### 4. Jugements et estimations comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et des estimations comptables les plus importants établis par la direction aux fins de la préparation des états financiers.

##### **Évaluation à la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif**

Les fonds ont établi des politiques et des procédures de contrôle afin de s'assurer que ces estimations sont bien surveillées, passées en revue de manière indépendante et systématiquement appliquées d'une période à l'autre. Les estimations de la valeur des actifs et passifs des fonds étaient considérées comme appropriées à la date de clôture.

Les fonds peuvent détenir des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs. La note 3 traite des méthodes de la direction concernant les estimations utilisées dans la détermination de la juste valeur.

#### 5. Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital

RBC GMA est responsable de la gestion du capital de chaque fonds, qui correspond à la valeur liquidative et se compose principalement des instruments financiers du fonds.

En raison de leurs activités de placement, les fonds sont exposés à divers risques financiers. RBC GMA cherche à réduire au minimum les effets défavorables potentiels de ces risques sur le rendement de chaque fonds en ayant recours à des gestionnaires de portefeuille professionnels chevronnés, en suivant quotidiennement l'évolution des placements de chaque fonds et les événements du marché, en diversifiant le portefeuille de placements selon les contraintes dictées par l'objectif de placement et, dans certains cas, en couvrant périodiquement certains risques au moyen de dérivés. Pour gérer les risques, RBC GMA maintient une structure de gouvernance pour superviser les activités de placement de chaque fonds et surveille la conformité avec la stratégie de placement de chaque fonds, les directives internes ainsi que les règlements sur les valeurs mobilières.

Les marchés des capitaux ont été très volatils en raison de la progression de la pandémie de COVID-19. Les effets de la pandémie sur les entreprises, les pays et le marché en général ne peuvent pas nécessairement être prévus pour le moment et pourraient nuire à la performance des fonds. Ses conséquences pourraient disparaître à court terme ou perdurer pour une plus longue période.

En février 2022, les forces russes ont envahi l'Ukraine, ce qui a abouti à un conflit armé ainsi qu'à l'imposition de sanctions économiques contre la Russie. Les risques de volatilité, de restrictions des échanges, dont l'éventualité d'une suspension prolongée des opérations sur le marché boursier russe, et de défaillance pesant sur les titres russes pourraient nuire à la performance d'un fonds. Le gestionnaire suit de près la situation.

Le risque lié aux instruments financiers, tel qu'il s'applique à un fonds particulier, est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au fonds. Ces risques sont ceux auxquels le fonds est directement exposé et l'exposition proportionnelle des fonds sous-jacents aux risques, le cas échéant.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que les placements d'un fonds ne puissent être aisément convertis en trésorerie au besoin. Les fonds sont exposés quotidiennement à des demandes de rachats de parts au comptant. Pour gérer le risque de liquidité, les gestionnaires investissent la plus grande partie de l'actif des fonds dans des placements négociés sur un marché actif et pouvant être liquidés facilement. Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, au moins 90 % de l'actif de chaque fonds doit être investi dans des placements liquides. En outre, les fonds cherchent à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour assurer leur liquidité et peuvent emprunter jusqu'à 5 % de leur valeur liquidative pour financer les rachats. Tous les passifs financiers non dérivés, à l'exception des parts rachetables, sont exigibles dans les 90 jours.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit s'entend du risque de perte dans l'éventualité où l'émetteur d'un titre ou une contrepartie ne serait pas en mesure de respecter ses obligations financières. La valeur comptable des placements et des autres éléments d'actif inscrits dans l'état de la situation financière d'un fonds représente l'exposition maximale au risque de crédit. Les fonds évaluent le risque de crédit et les pertes de crédit attendues en utilisant la probabilité de défaillance, l'exposition en cas de défaut et la perte en cas de défaut. Pour déterminer s'il existe une perte de crédit attendue, la direction tient compte de l'analyse historique et des informations prospectives. Les autres créances, montants à recevoir des courtiers, trésorerie et dépôts à court terme sont détenus par des contreparties dont la notation est d'au moins AA/Aa. La direction estime que la probabilité de défaillance de ces instruments est presque nulle, car la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations contractuelles à court terme est élevée. Les fonds n'ont donc pas comptabilisé de correction de valeur correspondant au montant des pertes de crédit attendues sur douze mois, car cette dépréciation serait négligeable. La juste valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur. L'exposition au risque de crédit lié aux instruments dérivés négociés hors cote correspond au gain latent sur les obligations contractuelles à l'égard de la contrepartie. Pour certains fonds, l'exposition au risque de crédit est atténuée par la participation à un programme de prêts de titres (voir la note 7). RBC GMA surveille quotidiennement l'exposition de chaque fonds au risque de crédit ainsi que les notations des contreparties.

**Risque de concentration**

Le risque de concentration découle de l'exposition nette des instruments financiers à une même catégorie d'actifs, d'une même région ou d'un même secteur d'activité ou segment de marché. Les instruments financiers d'une même catégorie présentent des caractéristiques similaires et peuvent subir de façon similaire l'incidence de changements dans la situation économique ou d'autres conditions.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur des placements productifs d'intérêts d'un fonds en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance, comme les obligations, les débentures, les créances hypothécaires et d'autres titres porteurs de revenu, varie selon les taux d'intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent, et diminue si les taux d'intérêt montent.

Certains fonds investissent dans des titres de créance, dont certains ont un taux variable lié à un taux interbancaire. Il est possible qu'un changement de taux de référence soit effectué pour ces titres de créance avant que le fonds liquide ses placements. Ce changement, le cas échéant, aura un impact sur la variation de la juste valeur des placements en question et son incidence sur chacun des fonds ne devrait pas être importante.

**Risque de change**

Le risque de change s'entend du risque de fluctuation de la valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle d'un fonds en raison de la variation des taux de change. La valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle varie selon les fluctuations de celle-ci, par rapport à la valeur de la monnaie dans laquelle le placement est libellé. Lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle diminue par rapport aux monnaies étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle augmente, la valeur des placements étrangers diminue. Le risque de change, tel qu'il est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au fonds, correspond à l'exposition d'un fonds aux fluctuations du change monétaires et non monétaires.

**Autre risque de prix**

L'autre risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la valeur des instruments financiers en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient

causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers se négociant sur un marché ou un segment de marché.

## 6. Impôt

Les fonds répondent à la définition de fiducie de fonds communs de placement à capital variable ou de fiducie d'investissement à participation unitaire au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Généralement, les fonds sont assujettis à l'impôt sur le revenu. Cependant, aucun impôt n'est exigible sur le revenu net ou le montant net des gains en capital réalisés qui sont distribués aux porteurs de parts. Comme les fonds ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été indiquée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Dans le cas des fiducies de fonds communs de placement, l'impôt exigible sur le montant net des gains en capital réalisés est remboursable, selon une formule établie, au rachat de parts des fonds. Les fonds ont l'intention de verser chaque année la totalité du revenu net et du montant net des gains en capital réalisés aux porteurs de parts, pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment pour réduire tout gain en capital futur. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement sur vingt ans et portées en diminution des revenus imposables futurs.

## 7. Revenu tiré de prêts de titres

Certains fonds prêtent de temps à autre des titres qu'ils détiennent afin de réaliser un revenu supplémentaire. Le revenu tiré du prêt de titres est comptabilisé dans l'état du résultat global. Chaque fonds concerné souscrit à un programme de prêts de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs (RBC SI). La valeur de marché globale de l'ensemble des titres prêtés par un fonds ne peut dépasser 50 % de son actif. Le fonds reçoit une garantie assortie d'une notation approuvée d'au moins A et couvrant au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. En cas de perte liée au crédit ou au marché relativement à la garantie, le fonds reçoit une indemnité versée par RBC SI. Par conséquent, le risque de crédit lié aux prêts de titres est considéré comme minime.

## 8. Frais d'administration et autres opérations entre parties liées

### *Gestionnaire et gestionnaire de portefeuille*

RBC GMA est une filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (la « Banque Royale »). RBC GMA est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille des fonds. RBC GMA gère les activités quotidiennes des fonds, leur fournit des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille et nomme les placeurs pour compte. En contrepartie, les fonds versent des frais de gestion à RBC GMA. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. Les fonds ne paient aucuns frais de gestion sur les parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement des frais négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

Les fonds versent des frais d'administration fixes à RBC GMA. Les frais d'administration fixes sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. En contrepartie, RBC GMA paie certaines charges d'exploitation des fonds. Ces charges comprennent les frais de dépôt réglementaire de documents et d'autres frais liés à l'exploitation quotidienne dont, entre autres, les frais de tenue des registres, les coûts liés à la comptabilité et à l'évaluation des fonds, les droits de garde, les honoraires d'audit et les frais juridiques ainsi que les frais de préparation et de distribution des rapports annuels et intermédiaires, des prospectus, des relevés et de l'information aux porteurs.

En plus des frais d'administration fixes, les fonds paient également certaines charges d'exploitation directement, y compris les frais et charges liés au Comité d'examen indépendant (CEI) des fonds qui ne sont pas liés aux frais annuels, aux frais relatifs aux assemblées et au remboursement des dépenses des membres du CEI, de même que les coûts liés à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire et tous les frais d'emprunt (collectivement, les « autres frais liés au fonds »), ainsi que les taxes (notamment la TPS/TVH). RBC GMA, et non les fonds, assume les frais annuels, les frais relatifs aux assemblées et le remboursement des dépenses des membres du CEI. Les autres frais des fonds sont répartis proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. RBC GMA peut, pour certains exercices et dans certains cas, assumer une partie des charges d'exploitation. La décision



Le 30 juin 2022

d'assumer les charges d'exploitation est réévaluée chaque année et prise au gré de RBC GMA, sans en aviser les porteurs de parts.

Certains fonds peuvent investir dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées (les « fonds sous-jacents »). Un fonds n'investira pas dans des parts d'un fonds sous-jacent s'il est tenu de payer des frais de gestion ou des primes de rendement relativement à cet investissement, qui seraient plausiblement un doublement des frais payables par ce fonds sous-jacent pour le même service. Dans la mesure où un fonds investit dans des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées, les frais et les charges payables par ces fonds sous-jacents s'ajoutent à ceux payables par le fonds. Toutefois, un fonds n'investira pas dans un ou plusieurs fonds sous-jacents si les frais de gestion ou les primes de rendement à payer s'ajoutent aux frais payables par le fonds sous-jacent pour obtenir le même service. La participation d'un fonds dans les fonds sous-jacents est présentée dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des gains dans le cadre de différents services fournis aux fonds ou de différentes opérations effectuées avec ceux-ci, comme des opérations bancaires, de courtage, de prêt de titres, de change ou sur dérivés. RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent prélever un pourcentage sur le taux de change lorsque les porteurs de parts procèdent à des échanges de parts entre des séries libellées dans différentes monnaies. Les fonds ont également des comptes bancaires et des autorisations de découvert auprès de la Banque Royale pour lesquels cette dernière peut percevoir des frais. Les sociétés liées à RBC GMA qui fournissent des services aux fonds dans le cours normal de leurs activités, lesquelles sont toutes des filiales en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada, sont présentées ci-après.

#### **Sous-conseillers**

RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. est le sous-conseiller de :

Fonds d'obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC  
Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC  
(pour le fonds sous-jacent)  
Fonds d'obligations RBC (pour une partie du fonds)  
Fonds d'obligations de sociétés de catégorie  
investissement \$ US RBC  
Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC  
(pour une partie du fonds)  
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie  
investissement BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie  
investissement \$ US BlueBay (Canada) (pour une  
partie du fonds)  
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US  
BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)  
Fonds de revenu mensuel américain RBC (pour une  
partie du fonds)  
Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite  
capitalisation RBC  
Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à  
petite capitalisation RBC  
Fonds d'obligations alternatives mondiales BlueBay (Canada)  
(pour une partie du fonds)  
Fonds d'actions américaines multistyle toutes capitalisations  
Phillips, Hager & North

RBC Global Asset Management (UK) Limited est le  
sous-conseiller de :

Fonds d'obligations mondiales à court terme RBC (pour une  
partie du fonds)  
Fonds d'obligations RBC (pour une partie du fonds)  
Fonds d'obligations étrangères RBC (pour une partie du fonds)  
Fonds d'obligations mondiales \$ US RBC (pour une partie  
du fonds)  
Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC (pour une  
partie du fonds)  
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC  
(pour une partie du fonds)  
Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (pour une  
partie du fonds)  
Fonds de revenu mensuel américain RBC (pour une partie  
du fonds)  
Fonds équilibré RBC (pour une partie du fonds)  
Fonds équilibré mondial RBC (pour une partie du fonds)  
Fonds équilibré Vision RBC (pour une partie du fonds)  
Fonds international de croissance de dividendes RBC  
Fonds d'actions internationales RBC (pour le volet titres  
européens du fonds)  
Fonds neutre en devises d'actions internationales (pour le  
volet titres européens du fonds sous-jacent)  
Fonds d'actions européennes RBC  
Fonds d'actions de sociétés européennes à moyenne  
capitalisation RBC  
Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC  
(pour les fonds sous-jacents)  
Fonds de dividendes de marchés émergents RBC  
Fonds de dividendes de marchés émergents hors Chine RBC  
Fonds d'actions de marchés émergents RBC  
Fonds spécifique d'actions de marchés émergents RBC

Le 30 juin 2022

Fonds d'actions de marchés émergents sans combustibles fossiles Vision RBC

Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC

Fonds mondial de croissance de dividendes RBC

Fonds mondial de croissance de dividendes neutre en devises RBC

Fonds d'actions mondiales RBC

Fonds d'actions mondiales Vision RBC

Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC

Fonds spécifique d'actions mondiales RBC

Fonds spécifique d'actions mondiales neutre en devises RBC (pour le fonds sous-jacent)

Fonds leaders d'actions mondiales RBC

Fonds d'actions outre-mer Phillips, Hager & North

Fonds d'actions mondiales Phillips, Hager & North

RBC Global Asset Management (Asia) Limited est le sous-conseiller de :

Fonds équilibré RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)

Fonds équilibré mondial RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)

Fonds équilibré Vision RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)

Fonds international de croissance de dividendes RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)

Fonds d'actions internationales RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)

Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds sous-jacent)

Fonds d'actions asiatiques RBC (pour les fonds sous-jacents)

Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC

Fonds d'actions chinoises RBC

Fonds d'actions japonaises RBC

BlueBay Asset Management LLP est le sous-conseiller de :

Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay

Fonds d'obligations souveraines mondiales BlueBay (Canada)

Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada)

Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé BlueBay (Canada)

Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada)

Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada)

Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay

Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada)

Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)

Fonds d'obligations alternatives mondiales BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)

Les honoraires versés aux sous-conseillers sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. Le gestionnaire paie aux sous-conseillers ces honoraires à même les frais de gestion qui lui ont été versés par les fonds.

#### **Fiduciaire**

RBC GMA est le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province d'Ontario. RBC SI est le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province de la Colombie-Britannique. Le fiduciaire détient le titre de propriété à l'égard des biens des fonds pour le compte des porteurs de parts. Le gestionnaire paie des honoraires au fiduciaire à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

#### **Placeurs**

RBC GMA, Fonds d'investissement Royal Inc., RBC Placements en Direct Inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et PHN GF sont les placeurs principaux des fonds, ou les placeurs de certaines séries de parts des fonds. Les courtiers reçoivent une commission de suivi en fonction de la valeur totale des parts de série A, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série H et de série D de leurs clients.

#### **Dépositaire**

RBC SI est le dépositaire des fonds et en détient l'actif. Le gestionnaire paie à RBC SI des droits de garde à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

#### **Agents chargés de la tenue des registres**

RBC GMA, RBC SI ou la Banque Royale (ou une combinaison de celles-ci) sont les agents chargés de la tenue des registres des fonds et elles tiennent un registre des porteurs de parts des fonds. Les agents chargés de la tenue des registres traitent également les ordres et établissent les relevés de compte. Le gestionnaire paie des honoraires aux agents chargés de la tenue des registres à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Le 30 juin 2022

**Courtiers**

Les fonds ont conclu ou peuvent conclure des ententes de courtage standard aux taux du marché avec des parties liées, telles que RBC Dominion valeurs mobilières Inc., RBC Marchés des Capitaux, SARL, RBC Europe Limited, NBC Securities Inc. et la Banque Royale du Canada.

**Agent de prêt de titres**

Dans la mesure où un fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, RBC SI peut agir à titre d'agent de prêts de titres du fonds. Tout revenu provenant des prêts de titres est divisé entre le fonds et l'agent de prêt de titres.

**Administrateur d'hypothèques**

La Banque Royale gère les créances hypothécaires pour le compte des fonds. Le gestionnaire paie des honoraires à la Banque Royale à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

**Autres opérations entre parties liées**

Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, les fonds se sont appuyés sur les instructions permanentes du CEI relativement aux opérations suivantes :

**Opérations entre parties liées**

- a) les opérations visant des titres de la Banque Royale;
- b) les placements dans les titres d'émetteurs pour lesquels un courtier lié a agi en tant que preneur ferme pendant le placement des titres en question et la période de 60 jours ayant suivi la clôture du placement des titres auprès du public;
- c) les achats d'actions ou de titres de créance auprès d'un courtier lié ou les ventes d'actions ou de titres de créance à un courtier lié, lorsque le courtier lié a agi à titre de contrepartiste;

**Opérations entre fonds**

- d) les achats de titres détenus par un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA ou les ventes de titres à un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA.

Les instructions permanentes applicables exigent que les opérations entre parties liées et les opérations entre fonds soient réalisées conformément aux politiques de RBC GMA et que RBC GMA informe le CEI de toute violation importante des instructions permanentes applicables. Conformément aux politiques de RBC GMA, les décisions de placement relatives aux opérations entre parties liées doivent répondre aux critères suivants : i) être prises sans l'influence de la Banque Royale ou de ses sociétés liées et sans tenir compte de facteurs importants pour la Banque Royale ou ses sociétés liées; ii) refléter l'appréciation commerciale faite par le gestionnaire

de portefeuille sans considération autre que l'intérêt véritable des fonds; iii) être conformes aux politiques et aux procédures de RBC GMA; iv) donner un résultat juste et raisonnable pour les fonds. Les politiques de RBC GMA exigent en outre que les décisions de placement liées aux opérations entre fonds soient prises dans l'intérêt véritable de chaque fonds.